



## PICK'INFOS

**Novembre 2024**

*Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses*

### Mairie de BESSENAVY

*Horaires d'ouverture au public*

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



[mairie@mairie-bessenay.fr](mailto:mairie@mairie-bessenay.fr)

Tél : 04 74 70 80 07

[www.mairie-bessenay.fr](http://www.mairie-bessenay.fr)

Facebook : Bessenay le village qui 'd'etonne

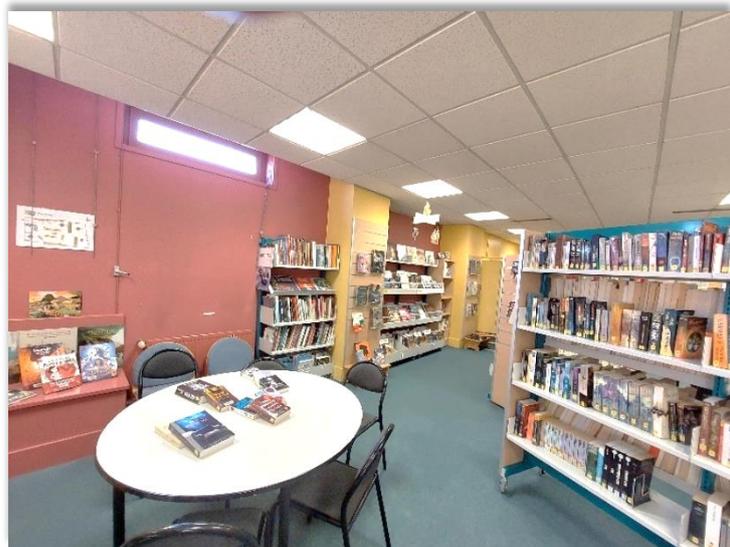
## Traboul'bib ?

### Mais de quoi parlons-nous ?

Et bien, de la bibliothèque municipale de notre village!

**739**

Nombre d'inscrits



### Où se trouve-t-elle ?

La bibliothèque est installée depuis son ouverture en 1992 au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison des associations.

**8369**  
Nombre de documents à la bibliothèque répartis en livres, audios, et périodiques

Elle est ouverte à tous, adhérents ou non, lors des permanences (4 ouvertures du mercredi au samedi). Chacun peut venir consulter des documents sur place,

voir les expositions et participer aux animations proposées, et bien sûr emprunter des ouvrages si vous êtes inscrit à la bibliothèque.

### Que propose-t-elle ?

- Comme partout, des livres pour un public de 1 an à ..., des BD en grande quantité, un beau rayon de revues, des CD...

La bibliothèque municipale dispose d'ouvrages en fond propre. En complément, des emprunts sont faits auprès de la Médiathèque départementale du Rhône.

- Chaque mois, les classes maternelles et primaires de l'école des Echaras et des jeunes de l'IME sont accueillis pour un emprunt de livres et une animation sous forme d'expo, de jeux ou encore la lecture de kamishibai\*. L'équipe de bénévoles se déplace également à l'école des Trois Collines.



- Un partenariat existe avec l'association des assistantes maternelles et la crèche.
- Chaque année, des rencontres sont organisées avec des auteurs locaux à l'occasion du Printemps des Arts et en novembre dans les locaux de la bibliothèque.
- Des conférences sont régulièrement proposées (sur l'eau, l'électricité, la monnaie par exemple). Pour la saison 2024-2025, une rencontre/débat sur le métier d'anthropologue en entreprise.
- L'équipe de la bibliothèque s'implique enfin au niveau de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle dans le cadre de la Nuit du Conte. Les bénévoles apportent une aide matérielle à cette manifestation et l'un d'entre eux est membre du comité de pilotage.

\*Un kamishibai est un théâtre de papier japonais qui raconte une histoire avec des images et du texte.

## Qui s'en occupe ?

La bibliothèque municipale c'est une trentaine de bénévoles qui gèrent :

**9266**

Nombre d'ouvrages empruntés en 2023

### Pourcentages de lecteurs actifs par tranches d'âge

- De 0 à 13 ans : 35%
- De 14 à 19 ans : 5%
- De 20 à 24 ans : 1%
- De 25 à 54 ans : 34%
- 55 ans et plus : 25%

- L'accueil du public,
- L'achat d'ouvrages et la gestion informatique,
- L'emprunt de livres et de CD auprès de la médiathèque du Rhône,
- La gestion des abonnements des revues,
- La participation aux rencontres avec les autres bibliothèques du canton dans un but d'information et de mutualisation des expériences et des manifestations,
- L'installation des expositions, l'exposition des œuvres de l'association peinture « A vos pinceaux »,
- La gestion de la boîte à livres,
- La vente d'ouvrages lors du Téléthon.



**Pour en savoir plus**

**6800**

Budget en € alloué par la commune par an réparti entre les différentes commissions pour l'achat d'ouvrages

### Horaires d'ouverture

Mercredi de 15h30 à 17h30  
Jeudi de 10h00 à 12h00  
Vendredi de 16h30 à 18h30  
Samedi de 10h00 à 12h00

***N'hésitez pas, lors de votre passage, à nous faire part de vos idées pour améliorer le service de la bibliothèque, l'accueil, le genre de livres que vous espérez y trouver...***

### CCPA - Campagne de contrôle de la qualité du tri des bacs jaunes

Elle a eu lieu en septembre dans notre commune.

A Bessenay on compte : cintres verts (bacs bien triés) : 18%, cintres orange (bacs avec quelques erreurs de tri) : 81%, cintres rouges (trop d'erreurs de tri) : 1%

Les principales erreurs de tri rencontrées sont :

- Les sacs => le tri doit être présenté en VRAC dans le bac, jamais en sac. Le centre de tri ne peut pas ouvrir de sac donc les déchets ne seraient pas recyclés.
- Les cartons bruns => ils ne sont pas acceptés dans les bacs jaunes mais en déchèterie. Lorsqu'ils sont déposés dans les bacs jaunes, ils coûtent 5 fois plus cher à la collectivité que s'ils étaient déposés en déchèterie !
- Les imbriqués => ne jamais mettre un emballage dans un autre car ils ne pourront pas être séparés au centre de tri donc ils ne seront pas recyclés

Pour rappel, un ambassadeur du tri ira à la rencontre de tous les usagers ayant eu leur bac refusé (cintres rouges) pour faire un rappel sur les consignes de tri.

# Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 05 Novembre 2024

**Présents :** Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, ARQUILLERE, PINET, MALIGEAY,  
**Excusés avec pouvoir :** F. PIRAUD (pouvoir à K. NAILI), C. FOUILLET (pouvoir à K. FOREST), C. TULOUP (pouvoir à J. MALIGEAY), D. VICENTE (pouvoir à F. DELPEUX)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.  
Murielle BOUYEYRON est nommée secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la séance du 17 septembre est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande la possibilité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal relative à la protection fonctionnelle des élus ; le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## **Délibération n° 11/2024DE01 : Souscription d'un emprunt**

A l'occasion de la commission générale du 15 octobre animée par le Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion des Collectivités de Tarare, ce dernier a conseillé à l'équipe municipale de souscrire un prêt afin d'assurer le remboursement du prêt court terme souscrit auprès du Crédit Agricole en février 2024 et de financer les études et potentiellement les premiers travaux du projet d'espace culturel. La ligne de trésorerie souscrite pour les travaux de la Brévenne ayant déjà été intégralement remboursée, ce nouveau prêt permettrait donc d'avancer sur le projet d'espace culturel.

Une consultation auprès des établissements financiers, partenaires habituels de la commune (Caisse d'Epargne, Banque des Territoires, Crédit Agricole), a été réalisée. Le conseil municipal approuve par 17 voix pour et 2 voix contre (C. Tuloup et J. Maligeay) la souscription d'un emprunt d'un montant de 500 000 € au taux de 3.60 % sur 20 ans auprès du Crédit Agricole après s'être fait confirmer que le remboursement anticipé de ce dernier était possible (notamment en cas de non aboutissement du projet concerné).

## **Délibération n° 11/2024DE02 : Indemnités des élus**

Pour des raisons d'économies de charges sociales, Madame le Maire propose de réduire le montant de son indemnité brute. Elle passerait de 48, 60 % de l'indice 1027 (indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) à 45 % ; les autres indemnités des adjoints et des conseillers délégués demeureraient inchangées. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **Délibération n° 11/2024DE03 : Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie**

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie comporte différentes mesures. L'une d'entre elles consiste en la création, dans les communes de moins de 3500 habitants, d'un emploi de « secrétaire général de mairie » par délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet à compter du 05 novembre 2024. Ce nouvel emploi vient en remplacement du poste actuel de Directeur Général des Services et sera donc pourvu par notre actuelle DGS.

## **Délibération n° 11/2024DE04 : Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement**

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service de l'assainissement doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix.

Bernard Pinet présente les principaux points de ce rapport. A savoir :

- Assainissement non collectif :

232 installations sont recensées sur le territoire de la commune. La campagne de contrôle périodique de ces installations a lieu tous les 8 ans et s'est étalée sur 2022 et 2023. L'état du parc est le suivant :

- 94 installations ne présentent aucun défaut,
- 102 sont non conformes mais sans risque majeur – travaux à réaliser sous 1 an en cas de vente,
- 30 installations présentent un risque sanitaire ou de structure – travaux à réaliser sous 4 ans,
- Absence d'installation d'assainissement : 6.

Au niveau du territoire de la CCPA, 82 % des installations sont conformes et 18 % doivent faire l'objet d'une réhabilitation car elles présentent un risque sanitaire ou environnemental. Il y a eu un travail d'identification des habitations susceptibles d'être équipées d'installations d'assainissement non collectif car éloignées des réseaux de collecte et n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle par le SPANC. Lors de ces contrôles, il a été détecté 38 habitations raccordées clandestinement au réseau public et pour lesquelles la redevance assainissement n'était pas facturée.

- L'assainissement collectif :

853 usagers sont raccordés sur la station d'épuration de la Brévenne (soit environ 1651 habitants), 53 abonnés au hameau de la Giraudière déversent leurs effluents sur la station de Courzieu (soit environ 117 habitants) et la station à roseaux des Rivières compte 18 abonnés (soit 35 habitants environ).

Au 01/01/23, pour une facture d'eau moyenne de 120 m<sup>3</sup> consommés, la redevance assainissement s'élève à 344.52 € TTC. Le tarif de la participation au raccordement s'élève quant à lui à 2500.00 €;

En 2023, les diagnostics périodiques du système d'assainissement (qui ont lieu tous les 10 ans) ont été réalisés ainsi que des travaux de mise en sécurité de la station (trappes, caillebotis...) et de reprise des réseaux autour du commerce la Ronde Paysanne à la Brévenne suite aux travaux de requalification du carrefour pour un montant de 450 000 € HT.

Les objectifs de ces diagnostics sont de vérifier l'état structurel et le fonctionnement des ouvrages et proposer un programme d'action pour assurer la conformité réglementaire des systèmes, améliorer l'exploitation et réduire les impacts des rejets sur le milieu naturel.

Il ressort du bilan global que le système de collecte, les équipements et la performance de la station sont conformes aux exigences nationales et la station est également conforme en performances aux exigences locales. Des tests de fumée ont également été effectués sur différents hameaux ; ils ont pour objectif d'identifier et de localiser les dysfonctionnements des ouvrages et notamment les infiltrations d'eaux claires parasites dans les réseaux. Celles-ci peuvent être liées à de mauvais raccordements ou à des défauts d'étanchéité des ouvrages.

Quelques anomalies ont été répertoriées : sur le réseau unitaire du bourg, sur le collecteur situé dans les champs en amont du hameau de la Brévenne, sur le quartier du Clos de la Chapelle, le hameau de la Brévenne et le collecteur situé juste en amont de la station d'épuration. Il conviendrait de fait de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation des collecteurs endommagés, de nouveaux contrôles de branchement, des curages de réseau afin d'éviter l'encrassement et de fiabiliser l'auto surveillance par l'installation d'un canal de mesure à l'entrée de la station d'épuration qui permettra notamment d'anticiper les pollutions.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

### **Délibération n° 11/2024DE05 :**

Des altercations avec des administrés ont eu lieu. Pour des raisons de sécurité, la porte de la mairie est désormais fermée, même aux horaires d'ouverture au public. Pendant ces périodes, il suffit de sonner et de se présenter pour que le personnel administratif vous ouvre.

Et suite à la réception d'un avis d'audience à victime de la part du Tribunal Judiciaire de Lyon et pour faire valoir leurs droits en justice, deux élus demandent au conseil municipal l'octroi de la protection fonctionnelle qui permettra que les dépenses relatives à leur défense soient couvertes par le biais du contrat d'assurance souscrit par la commune. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Arrivée de David Croci et Daniel Lombard

### **Décisions du maire**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Vente d'une case au columbarium pour une durée 15 ans.

### **Décisions d'urbanisme**

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
CHAMBE Patrick	9 rue St-Irénée	Démolition éléments sinistrés d'une maison suite à incendie et reconstruction de ces éléments + un auvent et modification de 2 fenêtres.	08/10/2024
SCI BFP IMMO BATION Philippe	3 route de Sain-Bel	Extension d'un local commercial	09/10/2024
GUERPILLON Franck	1 chemin des Dimes	Régularisation de travaux.	15/10/2024
MARCHAND Virginie	16 chemin de Jainon	Extension en RDC d'une maison individuelle.	24/10/2024

## Travaux des commissions

---

### O Bâtiments communaux

- Espace culturel : les études pollutions complémentaires de mesure des gaz ont été réalisées. Les résultats sont favorables puisque la conclusion du rapport indique que la qualité des sols est parfaitement compatible avec l'usage envisagé. Une réunion de restitution de ces résultats est prévue jeudi 07 novembre.
- Ecole Les Echaras : la barrière Place Neuve a été réhaussée pendant les vacances de la Toussaint. Suite aux infiltrations d'eau et à la recherche de fuites effectuée, un deuxième devis pour la reprise de la toiture est attendu.
- Salle polyvalente : des problèmes d'infiltration d'eau sont également rencontrés. Une recherche de fuite a été réalisée ; elle a mis en exergue l'infiltration de l'eau au niveau des vis qui tiennent les bardages et des joints en dessous des tôles qui sont altérés. Un chiffrage de reprise d'étanchéité est en cours de réalisation.
- Cloches de l'église : des travaux de maintenance ont eu lieu sur les mécanismes et commandes des trois cloches puisqu'une seule fonctionnait normalement, une ayant été mise en sécurité par le technicien et une autre n'ayant plus de moteur. L'ensemble a fait l'objet d'une remise en état par la vérification et le remplacement de différents moteurs et autres organes de commande, le remplacement de deux battants (marteau central qui frappe la paroi de la cloche lors des volées), la mise aux normes de l'armoire électrique de commande et le remplacement de l'horloge mère de programmation dans la sacristie. Toutes les cloches sont désormais opérationnelles.

### O Manifestations

- Repas des aînés : 175 participants. Très bonne prestation du traiteur Boucherie Combet ainsi que de l'animation. Tous les invités étaient ravis de cette journée. Chaleureux remerciements à Marie-Anne Croci pour la confection des masques et à la famille Fouillet pour la réalisation du décor.
- Cérémonie du 11 novembre : Pour rappel, elle aura exceptionnellement lieu le dimanche 10 et se fera avec la participation de la classe de CM2 de l'école Les Echaras.
- Festivités du 8 décembre : les mêmes animations que l'an dernier seront reconduites. Les associations ont d'ores et déjà été sollicitées ; le CPE reconduira ses jeux, les pompiers, à l'inverse, ne participeront pas, La commune recherche des bénévoles. Les sapins seront pris au CPE et installés les 26 et 27 novembre. Les festivités débuteront à 18 h.
- Illuminations : les guirlandes seront installées le 14 novembre en raison des contraintes pour avoir la nacelle.
- Accueil des nouveaux arrivants : cet événement ne sera pas reconduit au vu de la très faible participation ces dernières années ; une réflexion est engagée pour inclure cet accueil à une autre manifestation.
- Vogue : la commission a eu une première réunion de travail. Il a été décidé de convier tous les forains 2024, tous les commerçants du centre village ainsi que les membres du bureau de la classe en 6 et le service de police pluri communale à une réunion le lundi 02 décembre à 20 h au Trapèze. A cette occasion, un groupe de travail sera constitué.
- Sainte Barbe des pompiers : elle aura lieu le 30 novembre à Chevinay.

### O CCAS

Dispositif « Un p'tit temps » : un courrier a été rédigé à l'attention de la population ; il sera encarté dans ce pick'infos ainsi que le flyer bénévole. Le flyer bénéficiaire sera, quant à lui, distribué en décembre, le but étant d'avoir des bénévoles avant les bénéficiaires. Neuf contacts bénévoles ont déjà été enregistrés à ce jour et la commission va commencer à les recevoir. La validation des bénévoles sera faite par la commune après entretien. Objectif : commencer à inscrire les bénéficiaires courant décembre pour un démarrage du service en janvier.

### O Fleurissement

- La commission continue même pendant la saison automnale et hivernale ! La fabrication d'un deuxième décor dans une jardinière laissée vide va débuter ; découpe de bois et peinture sont au rendez-vous. Il est aussi prévu de « combler » les trous de part et d'autre dans les massifs. Les sujets ne manquent pas dans la commission avec des bénévoles très actifs selon leur disponibilité.
- Le « plan de ville » est en cours.

### O Associations

En octobre ont eu lieu les rendez-vous avec les 9 associations qui désiraient rencontrer la commission association ; l'occasion d'évoquer leurs réussites, projets, difficultés, demandes et de partager un moment de réflexion entre mairie et associations.

### O Communication

La commission va démarrer le travail sur le panneau fixe qui sera installé à La Brévenne, prévu pour inciter à venir au centre village car, depuis la Brévenne, ce dernier n'est pas visible.

## ○ Culture

Le repas avec les bénévoles de la bibliothèque est prévu le vendredi 29 novembre et une réunion avec des élus et des bénévoles le mardi 12 novembre à 17 h.

## ○ Finances

Une commission générale sur le thème des finances a eu lieu le 15 octobre dernier ; elle était animée par le Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de Tarare qui a fait une présentation des finances communales à l'ensemble des conseillers municipaux. Des efforts financiers sont demandés sur les frais de fonctionnement bien que difficilement réalisables dans la mesure où les marges de manœuvre sont très faibles. Ces efforts visent à améliorer la capacité d'autofinancement.

## ○ Urbanisme

- Terrain Chireix « le Clos d'Henry » : le projet avance avec le promoteur et le bureau d'études l'Arue en charge de la déclaration de projet pour finaliser les derniers éléments avant délibération du conseil municipal (prévue en décembre). Le règlement est en cours de finalisation.
- Propriété Bernard : l'étude financée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) est en cours ; une réunion de restitution devrait avoir lieu d'ici la fin novembre. Cette étude devrait nous permettre de passer sur une convention opérationnelle avec EPORA et ainsi permettre de ne plus avoir d'avances à leur verser.

## ○ Voirie

Les travaux de réalisation du parking de la Route du Col à la Brévenne ont été attribués à l'entreprise Perret. Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour l'entretien des traverses.

## ○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Ecole les Echaras : le premier conseil d'école a eu lieu. 188 élèves pour cette rentrée. La classe de l'IME pourrait être comptabilisée dans les effectifs soit une dizaine d'élèves en plus ainsi qu'une classe supplémentaire. L'école est en attente d'une confirmation.
- Ecole les Trois Collines : le premier conseil d'école a également eu lieu. Stabilité du nombre d'élèves avec 89 enfants.  
L'éducation nationale a lancé une évaluation d'école sur les 2 écoles publiques de Bessenay cette année (toutes les écoles sont concernées tour à tour). Cette évaluation est faite tout au long de l'année scolaire et les résultats seront connus en juin.
- Les Griottes : La commission enfance jeunesse a participé à une réunion de suivi le 28 octobre. Une bonne équipe d'encadrants est en place. Les taux de remplissage sont, cette année, en deçà du taux attendu mais il s'agit là d'une tendance générale constatée par ACOLEA, le délégataire, au niveau du département notamment, en dépit du fait que la crèche reste le mode de garde du jeune enfant le moins onéreux. Un poulailler va être installé, subventionné par la MSA (poulailler en location avec gestion des poules pendant les vacances).  
Enfin, un projet de réfection de la fresque sera proposé au budget 2025 dans le cadre d'un chantier jeunes.
- ACM : Une réunion est prévue fin novembre pour trouver un accord avec les communes partenaires sur la répartition du financement.

## ○ CCPA, mobilité

- Ligne de bus : les problèmes liés à la pénurie de conducteurs sont en passe d'être résolus.
- Covoiturage : une application a été lancée ; elle se nomme KAROS et permet d'enregistrer ses heures de trajet. Le chauffeur est rémunéré à hauteur de 2 € ; 0,50 € sont à la charge du passager et le solde est pris en charge par la collectivité (CCPA).
- Carte OURA : une offre « découverte » gratuite de la carte Oura sur le site des cars du Rhône avec 10 voyages gratuit est actuellement disponible.
- 2025 : une réflexion sera menée autour de la mobilité à proximité des écoles dans la mesure où de nombreuses incivilités aux horaires d'arrivée et de sortie des écoles sont constatées sur le territoire de la CCPA. L'utilisation du vélo pour venir à l'école va être mise en avant. A noter que l'école Les Echaras a déjà demandé l'installation de rack pour les élèves qui viennent à vélo. Un projet de vélobus pourrait être testé. Le pédibus n'avait pas fonctionné sur notre commune. Les mentalités évoluent, à voir quel accueil pourrait être réservé aujourd'hui à ce type de projet.

## ○ Vie économique

A la demande des forains, le marché du jeudi 26/12 sera avancé au lundi 23/12, même lieu, mêmes heures. Le marché du jeudi 02 janvier sera annulé.

## ○ Agriculture

- Pluies : La vallée de la Brévenne a été épargnée par les derniers épisodes pluvieux très importants.
- Frelons : c'est à l'automne qu'on se rend compte de la réalité de l'invasion. 2024 a été une année satisfaisante dans la mesure où seulement 2 nids ont été détectés. La campagne de piégeage du printemps a été efficace. Octobre et Novembre sont des mois durant lesquels les frelons peuvent être très actifs (tant que le froid n'arrive pas). Il peut donc y avoir en cette période des attaques de frelons en

recherche de sucre et de protéines au niveau des ruches. De fait, des grilles ont été posées sur nos ruches communales pour éviter la disparition des essaims d'abeille. Les frelons disparaîtront avec le froid, période durant laquelle seules les reines fondatrices vont s'enterrer pour ressortir au printemps.

Appel à la vigilance donc des chasseurs, randonneurs, VTTistes qui pourraient rencontrer des frelons... Mais l'attention de tous est également requise si vous voyez des frelons autour de vos habitations, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous mettra en contact avec l'un des 5 référents frelons pour identifier s'il s'agit de frelons asiatiques ou non et potentiellement faire une déclaration au GDS pour organiser la destruction.

## **Questions diverses**

---

Madame le Maire donne la parole à Yvan Perret, présent dans le public. Mr Perret explique que le jour des obsèques de Mme Perret, il s'est rendu au cimetière en fin de journée. A proximité de la concession familiale, les herbes avaient été coupées par les employés communaux sans avoir été ramassées en fin de journée.

Mr Perret s'est donc rendu en mairie où il a rencontré le personnel administratif avant que Daniel Lombard et Madame le Maire ne le reçoivent.

Suite à cet événement, un courrier d'excuses a été adressé à Mr Perret qui remercie le conseil municipal.

Madame le Maire rappelle que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires nécessite d'avoir une main d'œuvre plus importante, ce que les finances ne permettent malheureusement pas.

Madame le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de félicitations de Mme Peyret-Montagné adressé à tous les conseillers municipaux pour l'ensemble de leurs actions.

Daniel Lombard souhaite rappeler la semaine des déchets qui aura lieu du 16 au 24 novembre 2024 avec le dimanche 17 novembre à 10 h 30 à Bessenay la présentation d'une pièce de théâtre familiale (à partir de 5 ans), au Trapèze.

Jacques Maligeay indique qu'il ne participera pas à la commémoration de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale en raison de sa tenue le 10 novembre au lieu du 11. Il s'excuse. Madame le Maire rappelle que cette date a été retenue, exceptionnellement, pour arranger la commune de St Julien s/Bibost.

La séance est levée à 21 h 30. **Prochain conseil municipal le mardi 17 Décembre 2024 à 19 h 30.**

## Infos Mairie

### **PARTICIPATION CITOYENNE**

Mardi 15 octobre une convention "Participation Citoyenne" a été signée par la Gendarmerie Nationale et la commune de Bessenay en présence de référents. Ceux-ci se sont portés volontaires pour alerter la gendarmerie en cas d'évènements suspects ou de fait de nature à troubler la sécurité de personnes ou de biens dont ils sont les témoins mais en aucun cas à se substituer à la gendarmerie.

Ce dispositif vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la Gendarmerie, accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Vous souhaitez rejoindre le groupe des référents ?  
N'hésitez pas à appeler la mairie au 04 74 70 80 07 pour plus d'informations.

### **ZOOM SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Cette année, la commune de Bessenay réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025**.

#### **Comment ça se passe ?**

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

**Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 23 janvier ?  
Contactez la commune au 04 74 72 88 50.**

Vos agents recenseurs seront : **Odile LIMOUSIN | Simone MARCHAND | Serge VALLET | Brigitte GRATALOUP**

#### **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune.

Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie.

**[Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)**

### **TELETHON - RECHERCHE DE BENEVOLES**

Le dimanche 8 décembre en fin d'après-midi aura lieu sur la place l'animation pour soutenir le TELETHON grâce aux bénéficiaires et dons qui seront récoltés à cette occasion.

#### **Nous recherchons des bénévoles.**

Si vous êtes intéressés, merci d'appeler la mairie au 04 74 70 80 07 ou par mail à [mairie@mairie-bessenay.fr](mailto:mairie@mairie-bessenay.fr)

*Engagée dans la recherche scientifique comme dans l'accompagnement des malades et de leurs familles, l'AFM-Téléthon agit de façon indépendante, guidée par l'urgence de la maladie évolutive et l'intérêt des malades. Trois missions sont au cœur de son engagement : guérir, aider, communiquer.*

## Infos Associations

### ○ Les Amis du Patrimoine et de l'Environnement

#### CEB : Compagnie d'Exploration Brévenne

L'exploration géophysique de notre sous-sol se poursuit sur la zone dédiée à la CEB\* (12 communes dont Bessenay) mais aussi sur l'ensemble du massif central par le BRGM \*\* (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Concrètement, un hélicoptère équipé de matériel de détection réalise la cartographie en 2D et 3D de notre sous-sol. L'Association a déjà rencontré :

- M. Frédéric GAUDRY, président de l'Association minéralogique de la région de L'Arbresle pour étudier la faisabilité d'une conférence sur la géologie de notre sous-sol.
- M. Etienne LE GOFF, président de la CEB.

Les recherches s'orientent actuellement et essentiellement sur les métaux suivants : cuivre / lithium / zinc... En raison du passé minier de notre secteur et en particulier sur le secteur de Chessy, Pampailly, le Vernay... les associations environnementales dont l'APE souhaitent s'investir sur ce dossier du futur.

Pour plus d'information, merci de consulter le site : <https://www.brevenne.com>

\* filiale de la Compagnie Française des Métaux Stratégiques CFMS

\*\* Le BRGM est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol dans une perspective de développement durable.

### ○ Sporting Club Bigarreux – Football

Pour cette saison 2024/2025, le club de football SC BIGARREUX enregistre 165 licenciés, âgés de 4 ans à 17 ans, et encadrés par 30 éducateurs/dirigeants bénévoles. Notre association permet aux jeunes des villages de Bessenay, Bibost, Brullioles, Montrottier et de Saint Julien sur Bibost de pratiquer cette activité sportive avec des entraînements en semaine et des oppositions officielles le samedi ou le dimanche. Les catégories concernées vont de U7 à U17, garçons/filles, nées entre 2007 et 2020. Le club a pu ainsi inscrire au niveau du groupement Brévenne : 2 équipes en U7, 4 équipes en U9, 2 équipes en U11 et 2 équipes en U13, 2 équipes U15 et 1 équipe U17. Nous poursuivons notre entente avec le club voisin de la Giraudière pour nos groupes U15 et U17. Tout au long de la saison, chaque catégorie dispute soit des plateaux (multi-rencontres), soit des matches sous forme de championnat, avec également participation à des tournois en salle ou en extérieur organisés par les clubs voisins du secteur Brévenne.

L'Objectif principal du club reste toujours : « plaisir du jeu et progression collective de notre effectif dans le foot ». Nos prochaines manifestations sont :

- Tournoi Bigarreux en salle en U9, U11 et U13, les 11 et 12 janvier 2025 à la salle polyvalente de Montrottier.
- Tournoi Bigarreux en extérieur en U11 et U13, le vendredi 6 juin 2025 à partir de 18h30 au stade de Bessenay.

Objectifs de la saison : Conserver nos groupes U15 et U17 sur les prochaines saisons avec une possibilité dans un futur proche un groupe sénior Bigarreux.

Contact : Cyril CHAZALLET (Bessenay) - Mail : [552780@laurafoot.net](mailto:552780@laurafoot.net) - Facebook : sc bigarreux

### ○ Grain de sel

Grain de Sel vous accueille le mardi de 8h30 à 11h30 - 17 rue du Nord sous l'école maternelle - Sans inscription - 1€ par famille et par accueil.

L'enfant expérimente sa relation aux autres et découvre le monde en sécurité, en confiance, en présence de ses parents. Les parents peuvent échanger ou prendre un temps de pause. Les accueillants, garants des règles du lieu, sont juste présents, soutenant la manière dont chaque enfant prend progressivement sa place parmi les autres et dans le monde... Agréé CAF et bénéficiaire du Bonus Territoire de la CAF | Soutenu par les communes de L'Arbresle et Bessenay, la CCPA, le Département et la MSA - Tél 04 72 42 26 86

### ○ ABC Foot

L'ABC Football organise son tournoi annuel de tennis-ballon le Vendredi 20 décembre 2024.

Préinscription et informations au 0685088746.

### ○ Gymnastique Bessenay Club | 50<sup>ème</sup> anniversaire

Venez nous rejoindre avec vos conjoints (es) pour une soirée festive

Samedi 29 mars 2025, 18h00  
Salle des fêtes du Prado

Buffet dinatoire – spectacle – ambiance musicale  
10€ par personne

Inscription avant le 15.12.2024 à [gymbessenayclub@gmail.com](mailto:gymbessenayclub@gmail.com)

## O Restos du Cœur

La 40ème Campagne d'hiver des Restos du Cœur débutera le lundi 18 novembre 2024.

Le centre de l'Arbresle sera fermé la semaine du 10 au 17 novembre pour procéder aux nouvelles inscriptions pour la campagne d'hiver.

Ces inscriptions se feront les mercredi 13 et jeudi 14 novembre sur rendez-vous. Vous pouvez nous appeler dès le début du mois de novembre pour fixer un horaire.

Pour les horaires d'ouverture, pas de changement, nous gardons les mêmes jours et heures de distribution que la campagne d'été, à savoir les mercredis matin de 9h00 à midi et les jeudis de 9h00 à midi, de 14h00 à 17h00 et le soir de 18h30 à 19h30.

Nos activités d'Aide à la personne, et elles sont nombreuses, ne sont pas liées à un barème et sont inconditionnelles.

Coiffure, vestiaire, atelier de français, atelier numérique, soutien à la recherche d'emploi font partie des nombreuses aides que nous pouvons apporter.

Autour d'une collation, nos bénévoles sont là pour discuter, conseiller, orienter nos personnes accueillies et leur apporter du soutien si nécessaire.

Aux heures d'ouverture du Centre, nous accueillons et inscrivons tout au long de l'année les personnes en difficulté. Ensemble, nous examinons leur dossier et essayons de leur apporter de l'aide et les dirigeons si nécessaire vers les personnes ou services compétents en la matière (France Services, Assistante sociale, CCAS, mairie...).

Pour toute information contacter les Restos du Cœur au 04 78 35 20 36 - 15 rue de Lyon - 69210 L'Arbresle  
[ad69-larbresle@restosducoeur.org](mailto:ad69-larbresle@restosducoeur.org)

## Infos Diverses

### O Vie des familles

Bernard et Marie-Noëlle Perret, Yvan Perret et Valérie, ses enfants, Myriam et Maxime, ses petits-enfants, Antoine Fournion, son frère, très touchés par les marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignée lors du décès de Marie-Aimée Perret, vous remercient d'avoir partagé leur peine par votre présence et tous vos messages d'amitié.

## AGENDA

### Mi-Novembre - décembre 2024

Date	Évènement	Organisateur
Vendredi 22 novembre	Vente de fromages	Conseil de parents d'Elèves
Vendredi 22 et samedi 23 novembre (dernières dates des représentations)	Représentations théâtre	La p'tite troupe de Yo
Vendredi 29 novembre	Concert	Béchamel
Dimanche 1 <sup>er</sup> décembre	Brocante	Association Patrimoine et Environnement
Mardi 3 décembre	Conférence parentalité	Conseil de Parents d'Elèves
Vendredi 6 et samedi 7 décembre	Distribution des sapins de Noël	Conseil de Parents d'Elèves
Samedi 7 décembre	Marché de Noël	Noyau2Bessenay
Dimanche 8 décembre	TELETHON	Municipalité et associations bessenaises
Dimanche 15 décembre	Tournoi école de tennis	Tennis Club de la Brévenne
Vendredi 20 et samedi 21 décembre	Distribution des dindes	Classe en 5

Pour rappel

Le marché hebdomadaire du jeudi 26 décembre sera avancé au lundi 23 décembre.  
Le jeudi 2 janvier il n'y aura pas de marché

# Connaissez-vous bien le service administratif de la mairie ?

Elles sont quatre agents à temps plein ou partiel (représentant 3.5 Equivalent Temps Plein) pour assurer le fonctionnement du service administratif de la mairie mais également celui du SIVOM de la Giraudière (également assuré pour partie par la commune de Brussieu). Que ce soit des renseignements, des demandes ou des dossiers plus complexes Barbara, Christine, Géraldine et Véronique sont là pour aider les administrés, les élus, les autres services de la mairie et faire en sorte que tout fonctionne. La polyvalence est bien évidemment requise pour assurer en permanence les demandes de chacun.

## Les domaines sont variés, alors de quoi s'occupent-elles vraiment ?

### De la mise en œuvre de l'action municipale

- Aide à la définition et à la mise en œuvre des différents projets de l'équipe municipale en place : depuis la définition du projet jusqu'à la réalisation en passant par les différentes phases d'avancement : expression du besoin, recours à un maître d'œuvre, étude, avant-projet, demandes d'autorisation, consultation des entreprises, exécution des travaux, suivi de chantier, réception ...
- Support, conseil et accompagnement des élus.
- Veille et assistance juridique.
- Gestion des conseils municipaux : convocation, élaboration de l'ordre du jour, participation au conseils municipaux, rédaction des comptes-rendus et procès-verbaux puis rédaction, mise en œuvre et suivi des délibérations.
- Relation avec les partenaires institutionnels : le Service de Gestion Comptable, le Centre de Gestion, la Préfecture, la Région, le Département, la CCPA ...

### Des marchés publics

Un marché public est un contrat passé par une personne publique avec un opérateur économique pour répondre à ses besoins de travaux (bâtiments, voirie...), fournitures (ex : repas la cantine scolaire...) ou services (ex : entretien des espaces verts...).

Ces contrats doivent respecter les règles fixées par le Code de la commande publique et les 3 grands principes de la commande publique que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures. Différentes procédures existent en fonction du montant du besoin.

Une fois le besoin établi, la procédure définie, les pièces du marché doivent être rédigées : cahier des clauses techniques, cahier des clauses administratives, règlement de consultation et acte d'engagement. Elles permettront aux entreprises de répondre au marché, après publication, et pendant une période de consultation bien définie. Au terme de celle-ci, l'analyse des offres déposées par les entreprises sera organisée permettant d'effectuer un classement en fonction des critères de notation préalablement inscrit dans le règlement de la consultation. Ce classement aboutira au choix de l'entreprise qui aura répondu le plus parfaitement possible au besoin, tant au point de vue financier que technique.

### De la Compta

- Définition des orientations financières pour élaborer le budget, le mettre en œuvre et participer à son exécution.
- Production de différents supports de synthèse, de présentation, d'analyse budgétaire et financière (budget primitif, compte administratif, décision modificative), travaux de fin d'année.
- Suivi de la fiscalité communale et des différentes dotations.
- Montage et suivi des dossiers de subvention.
- Mandatement des factures fournisseurs (des repas de cantine aux produits d'entretien, sans oublier l'électricité, les fleurs, les sacs canins) ce qui représente 1300 factures/an environ et 550 pour le SIVOM..
- Gestion des titres de recettes : facturation des services communaux (cantine, ACM), des loyers, redevances d'occupation ...
- Gestion de la régie mixte de recette qui permet les encaissements des adhésions bibliothèque, des droits de place, des locations de salle...
- Gestion des dépenses complexes que représentent les marchés de travaux.
- Suivi de la trésorerie et gestion des emprunts.
- Gestion du logiciel famille e-Ticket, relation avec les familles.
- Bilan financier des services (cantine, ACM), des projets et des réalisations.

## De l'Etat-civil

-Une inscription sur les listes électorales? Une reconnaissance anticipée pour un enfant à naître? Un PACS, un mariage? Un décès? Un recensement? Une attestation d'accueil?  
Le service état-civil répond à toutes ces demandes.  
-Mais c'est également la gestion des demandes des notaires pour des copies d'actes nécessaires à toutes vos démarches auprès d'eux (achat d'une maison, divorce ...)

## De la Communication

-Publication sur les panneaux et les réseaux des informations mairie, associations, sociales, communauté de communes, etc.  
-Impression du bulletin municipal, des banderoles, des affiches, des demandes des associations, lors de funérailles, etc.  
-Mise à jour du Pick'Asso, du site internet...  
-Information des coupures de courant ou des travaux par exemple.

## De l'urbanisme

-Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme: PLU et de leurs évolutions, modification, révision ...  
-Vous faites construire une maison, creuser une piscine, installer une clôture? Tout cela requiert des autorisations qui doivent être instruites. Le service urbanisme est là pour vous guider, transmettre les dossiers aux bons services et répondre aux différentes demandes.  
-Ce service s'occupe également des autorisations de travaux des entreprises sur le domaine public, de répondre aux demandes de renseignements d'urbanisme envoyées par les notaires dans le cadre des demandes d'intention d'aliéner et du droit de préemption.

## Du cimetière

Renouvellement des concessions, prise de contact avec les familles pour l'entretien des tombes (c'est en effet aux familles de désherber et entretenir autour des tombes), lien avec les pompes funèbres pour les enterrements.

## Des Ressources Humaines

20 agents : tout autant de fiches de paye à faire chaque mois qui s'ajoutent à la gestion des absences, des congés, des formations, au suivi de la carrière de l'ensemble des agents, à la gestion des emplois : création/suppression de postes, remplacements, recrutements ... A cela s'ajoute les bulletins des élus et des agents du SIVOM, soit 8 agents supplémentaires ainsi que l'information et le conseil à l'ensemble des agents.

## Sans oublier :

-La gestion du Planning des salles communales : occupation des salles de sport, locations ponctuelles des particuliers, des associations, suivi du matériel loué.  
-La rédaction de l'ensemble des arrêtés de voirie et autres autorisations  
-Le suivi des évènements communaux :  
Commémorations, vogue...  
Banquet des aînés = des invitations à envoyer, des boissons à commander, un traiteur (avec un thème !) à trouver !  
Printemps des arts : démarchage auprès des artisans, suivi des dossiers, préparation et mise en place  
-Le suivi des marchés hebdomadaires  
-La gestion des jardins communaux  
-Les appels téléphoniques pour nous signaler des nids de frelons, des conflits de voisinage...  
-L'accueil de personnes pour diverses questions en mairie.  
Vous croisez des agents du service technique au téléphone? c'est leur portable professionnel : nous passons beaucoup de temps à communiquer entre les services !

## LE SAVEZ-VOUS ?

Certains domaines relèvent de la CCPA, et non de la mairie, n'hésitez pas à les contacter directement

au **04 74 01 68 90** pour tout ce qui concerne :

-La gestion des déchets et des nuisibles,

-L'Espace France Services, pour vos démarches administratives (impôts, aide juridictionnelle, informations sur la retraite...),

**Les horaires du standard téléphonique sont restreints, et ne correspondent pas aux horaires d'ouverture de la mairie, mais nous sommes toujours joignables par mail.  
La mairie est fermée ? On continue de travailler derrière les rideaux...**